Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège de la Trézence de Loulay (17) > ARCHIVES > ARCHIVES 2019/2020 > ASSR 1 ET 2 > SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES ASSR1 ET ASSR2

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-loulay/spip.php?article808 - Auteur : Secrétaire de Direction-Mme BONNET



Les épreuves ASSR 1 et ASSR 2 sont organisées entre le 08 février au 25 juin 2021, à une date choisie par chaque établissement. L'unique épreuve de rattrapage devra être organisée avant le 1er juillet 2021.

Vous pouvez vous préparer en cliquant sur les liens suivants}:

- http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/
- http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php ☐
- ▶ http://eduroute.ac-rouen.fr/prepassr/questions.php
- ▶ http://www.zerotracas.com/code-de-la-route-attestation-scolaire-de-securite-routiere-assr-1-et-2.html 🗗

RAPPEL:

ASSR : attestation scolaire de sécurité routière

Tout élève, quel que soit son lieu de scolarisation, doit avoir passé :

L'ASSR de 1er niveau le jour où il atteint ses 14 ans, âge à partir duquel il est possible de conduire un cyclomoteur. L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour : les élèves des classes de cinquième, des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile et ceux ayant échoué ou ne relevant pas encore de l'ASSR2 mais désirant préparer le BSR en auto école.

L'épreuve de l'ASSR2 est organisée pour :

les élèves des classes de troisième, des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile,

les élèves qui suivent une formation de préapprentissage,

les élèves âgés de plus de seize ans encore scolarisés et qui n'en sont pas titulaires.

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

Renseignements complémentaires sur EDUSCOL :

http://eduscol.education.fr/pid23356/education-a-la-securite-routiere.html



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.